



COMMUNE DE SAILLY-au-BOIS

Quelques informations pratiques 2023-02



La sécurité routière communique :

A pied, à vélo, à trottinette, soyez sûrs d'être visibles.

Avec la diminution de l'éclairage public à des fins de sobriétés énergétiques, il est important que les piétons, cyclistes, trottinettistes soient bien visibles, surtout la nuit ou par temps de

brouillard.

La Sécurité routière conseille de porter des **vêtements clairs et mieux encore à opter pour des dispositifs rétroréfléchissants** : gilet, brassard, gants, bandes sur le sac à dos, etc.

Dans les phares d'une voiture, les autres usagers sont visibles à seulement 28 mètres lorsqu'ils sont vêtus de noir. Or, à 50 km/h, une voiture a besoin au minimum de 25 mètres pour s'arrêter sur sol sec et 38 mètres sur sol mouillé. Avec des accessoires réfléchissants, ils sont visibles à 150 mètres.

À vélo, le gilet de haute visibilité (jaune, orange, vert) est obligatoire hors agglomération de nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante. À trottinette, le port du gilet rétroréfléchissant est obligatoire de nuit ou de jour par visibilité insuffisante.

Vérifier les équipements obligatoires sur son vélo ou sa trottinette

Certains équipements qui favorisent la visibilité sont obligatoires et leur état doit être contrôlé avant de prendre la route :

- les **vélos** doivent être équipés de catadioptres rouges à l'arrière, oranges au niveau des pédales, visibles latéralement, et d'un feu blanc à l'avant ;
- les **trottinettes** doivent avoir un feu blanc à l'avant, un autre, rouge, à l'arrière, et des catadioptres arrières et latéraux.

Etre plus vigilants : La Sécurité routière demande à tous les usagers de la route d'être plus attentifs, de respecter les limitations de vitesse, d'éviter les distracteurs et de bien faire attention:

- En traversant : avoir la priorité ne signifie pas traverser sans précaution, en particulier la nuit. Marcher sur le côté gauche de la chaussée permet de bien voir les véhicules arrivant en face. Avant de traverser, regarder à gauche, à droite, puis à nouveau à gauche ;
- De ne pas rester dans les angles morts notamment des véhicules imposants ;
- Lors d'un changement de direction : tendre le bras (idéalement équipé d'un brassard réfléchissant) à vélo ou à trottinette pour donner une indication aux autres usagers.

Résultats du concours des villages fleuris :



Nous avons eu les résultats en janvier, et nous avons obtenu le **bouquet d'or avec encouragements du jury.**

Nous nous inscrivons encore cette année et nous comptons sur vous pour entretenir notre village, le fleurir etc

En mai, nous distribuerons les bulletins d'inscriptions au concours des maisons fleuries .Soyez nombreux à participer. On compte sur vous.



La tularémie :

La Fédération des chasseurs nous signale la découverte d'un cas de mortalité sur un lièvre dans notre commune.

Par principe de précaution, cette maladie étant transmissible à l'homme et très virulente, il est important de signaler le danger

que peut présenter la manipulation d'animaux morts ou mourants (principalement rongeurs et lièvres) ; En cas de telle découverte, il faut se rapprocher de la Fédération des chasseurs 03 21 51 46 54 .



Les restos du cœur : campagne été 2023

La campagne d'été débutera le 7 avril 2023.

Il est impératif de s'inscrire au préalable pour valider ses droits. Des modifications importantes du périmètre des éléments pris en compte sont intervenues (facture énergies, impôts fonciers , eau ...), ce qui n'était pas pris en compte dans les campagnes précédentes. Si vous pensez y avoir droit, les inscriptions auront lieu le jeudi 30 mars 2023 de 9h20 à 12h20 et de 13h30 à 16h30 sur rendez-vous impérativement au local des restos du cœur 38 Rue du Moulin à Bucquoy en téléphonant au 06 58 59 83 54. N'oubliez pas de vous fournir de tous vos justificatifs de revenus et de charges.

Rappel :

Badge pour accès aux déchèteries : Il faut en faire la demande.

Vous avez eu les imprimés dans votre boîte à lettres ; Il est disponible aussi sur le site internet de la commune. Il sera exigé dès le mois de septembre.

Ma JDC : obligation de remplir cette formalité en mairie pour tous les jeunes dès qu'ils atteignent 16 ans

Dates à retenir :

Samedi 18 mars : 10h, à la mairie opération **les Hauts de France propres** avec le concours de la **société de chasse de Sailly**

Samedi 1er avril : 14h, à la salle, **parcours du cœur** organisé par les **Pas de Sailly** au profit de la Fédération Française de cardiologie.

Dimanche 2 avril : entre 14h et 15h, passage de la course cycliste **les Boucles de l'Artois** rue aux cailloux et rue Charron en direction d'Hébuterne

Lundi 10 avril : chasse à l'oeuf

Le maire, Georgette Mikolajczak

62111 Sailly-au-Bois

Tel : 03 21 24 81 38

mairie-saillyaubois62@orange.fr

www.saillyaubois.fr

IPNS